



Formulaire d'inscription



IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

NB : Ce formulaire doit être rempli de façon lisible en majuscule en deux exemplaires. Une copie est envoyée au comité d'organisation pour étude et validation de votre inscription !!! Vous pouvez le télécharger sur www.cabinet-aifc.com

Structure	Représentant au salon
<p>Raison sociale : (nom de la société) _____</p> <p>_____</p> <p>Directeur General : (Nom(s) et Prénom(s)) _____</p> <p>_____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Email : _____</p> <p>Site web : _____</p>	<p>Le soussigné : (Nom(s) et Prénom(s)) Mme/Mlle/M. _____</p> <p>_____</p> <p>Fonction : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Agissant au nom de la société : _____</p> <p>Email : _____</p>
<p>Domaine d'activité : _____</p> <p>Produits et services : (veuillez énumérer les produits et services que vous souhaitez exposer) _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	





**OFFRE DE STAND
ET SURFACE !!!**

NB : Veuillez cocher la case correspondante à votre choix !!!

Stand	Dimension	Description	Prix	<input checked="" type="checkbox"/>
VIP	100 m ²	Chapiteau avec joues, 03 tables, 06 chaises, 05 sacs poubelle, 10 badges exposant, électricité	2 000 000	<input type="checkbox"/>
CLASSIQUE	36 m ²	Chapiteau sans joues, 02 tables, 04 chaises, 04 sacs poubelle, 05 badges exposant électricité	1 500 000	<input type="checkbox"/>
ORDINAIRE	25 m ²	Chapiteau avec joues, 01 tables, 02 chaises, 02 sacs poubelle, 03 badges exposant électricité	1 250 000	<input type="checkbox"/>
ORGANISATION SOCIETE CIVILE	9 m ²	Chapiteau avec joues, 01 table, 02 chaises, 02 sacs poubelle, 02 badges exposant électricité	400 000	<input type="checkbox"/>
PETIT COMMERÇANT	5 m ²	Chapiteau sans joues, 01 table, 02 chaises, 01 sacs poubelle, 01 badges exposant électricité	150 000	<input type="checkbox"/>
SURFACE	1 m ²	Sol nu, 01 sac poubelle, 01 badges exposant, électricité	50 000	<input type="checkbox"/>

**OFFRE SPECIALE
SPONSOR !!!**

NB : Veuillez cocher la case correspondante à votre choix !!!

CATEGORIE DE SPONSOR	PAQUET DU SPONSOR	MONTANT DU SPONSOR
Sponsor officiel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 100 m² ; ✓ Espace branding sur la clôture ; ✓ Page centrale dans le magazine et le catalogue ; ✓ 15 minutes de communication. ✓ Visibilité sur les affiches, les flyers, badges, les banderoles, les t-shirts, les spots (radio et TV), logo sur les invitations, logo et lien à partir du site web du salon, prise de parole pendant la conférence de presse, espace au couleur du sponsor, publi-reportage avec nos partenaires médias ; 	<p>14 000 000 FCFA</p> <input type="checkbox"/>
Sponsor officiel Conférences	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 36 m² ; ✓ Espace au couleur du sponsor ; ✓ 5 minutes de communication lors des conférences ; ✓ Quatrième de couverture du magazine et du catalogue ; ✓ Logo sur les invitations et le site web, ✓ Visibilité sur les affiches, stylos, blocs notes, programmes, invitations, flyers et spots (radio et TV) ; 	<p>8 000 000 FCFA</p> <input type="checkbox"/>
Sponsor officiel forum	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 25 m² ; ✓ Espace au couleur du sponsor ; ✓ Visibilité sur les affiches, invitations, blocs notes et stylos, programmes et spots (radio et TV) ; ✓ Deux participants au forum ; ✓ Logo et lien dans notre site web et invitations ; ✓ 15 minutes de communication lors du forum ; ✓ Une page intérieure dans le magazine et le catalogue. 	<p>6 500 000 FCFA</p> <input type="checkbox"/>





**MODALITES DE
PAIEMENT**

FORFAIT DE PARTICIPATION

Chaque participant s'acquitter des **FRAIS D'INSCRIPTION** de **25 000 FCFA**.(Vingt Cinq Mille Francs)

FRAIS DE PARTICIPATION

N°	DESIGNATION	P.U	MONTANT
1	FRAIS D'INSCRIPTION	25 000	25 000
2	SPONSOR		
3	STAND		
4	SURFACE OU SOL NU		
		TOTAL	
		TVA (19,25%)	
		TOTAL TTC	

MODE DE REGLEMENT

Votre formulaire d'inscription doit nous parvenir avant le **31/01/2018**, accompagné d'un acompte de 50% du montant global de participation, soit FCFA

Toute inscription arrivant après cette date devra être accompagnée du règlement TOTAL TTC

Montant à verser : (en lettre)

Virement : compte bancaire N° : **10005 00045 05450321001 29** intitulé **African Islamic Finance Consulting** ouvert à **Afriland First Bank**.

Espèce : uniquement contre reçu auprès de **African Islamic Finance Consulting (AIFC)** ;

Chèque : Aucun paiement par chèque n'est accepté.

A renvoyer par mail au : info@cabinet-aifc.com ou appeler au :

NB : Vous pouvez nous contacter pour toute offre sur mesure !!!

Signature et cachet

Fait à Le





REGLEMENT GENERAL DU HALAL INDUSTRY EXPO

Article 1 : Organisation, objet, date et durée

- (1) **Halal Industry Expo (HIE)** qui se tiendra en mars 2018, est organisé conjointement par **Halal Industry and Certification Agency (HICA) et African Islamic Finance Consulting (AIFC)**.
- (2) Le présent règlement définit les conditions de fonctionnement du HIE. Il précise les droits et devoirs respectifs du participant et de l'organisateur.
- (3) L'organisateur fixe les dates, la durée, le lieu, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des stands et la date de clôture des inscriptions.
- (4) L'organisateur se réserve, à tout moment, le droit de modifier la date d'ouverture, la durée, comme la prolongation, l'ajournement ou la fermeture anticipée si les circonstances l'imposent, sans que les participants puissent réclamer une quelconque indemnité.

Article 2 : Inscription et conditions d'admission

- (1) Le formulaire d'inscription fait office de demande et de contrat de participation. Il doit être signé par une personne ayant qualité pour engager le candidat exposant et renvoyé au comité d'organisation.
- (2) Chaque demande de participation devra être accompagnée de l'intégralité des frais d'inscription et d'un acompte représentant 50% du total TTC des frais de participation.
- (3) Les frais d'inscription sont non remboursables. Exceptionnellement en cas de rejet de la demande d'inscription par le comité d'organisation.
- (4) Sont admissibles comme exposant : les fabricants et producteurs, les prestataires de service (finance, tourisme, transport), les associations, et les organismes divers.
- (5) Seuls les produits et services respectant les normes halals sont acceptés à l'exposition.

Article 4 : paiement des frais de participation

- (1) Le montant global de participation doit être payé au plus tard un mois avant l'ouverture. En cas de non-paiement du solde de la facture, le comité d'organisation peut disposer de l'emplacement et les versements effectués seront acquis
- (2) 50% des frais versés sont restitués à l'exposant, en cas de désistement survenu un mois avant l'ouverture. Autrement, l'intégralité de la somme versée restera

définitivement acquise pour tout désistement en dehors de ce délai.

Article 5 : Occupation et usage des emplacements

- (1) Le plan d'occupation d'espace est établi par les soins du comité d'organisation.
- (2) Les exposants s'engagent à prendre les stands et à les laisser à l'état.
- (3) Toute anomalie constatée par l'exposant sur le stand doit être signalée au comité d'organisation avant la prise effective du stand.
- (4) L'introduction de tout produit ou service ne respectant pas la norme halal est passible de pénalités d'ordre de 50% du montant du stand. Aussi la consommation par les exposants de tout produit ne respectant pas les exigences de la norme halal au sein de l'espace d'exposition (alcool, cigarette, bière, viande de porc, etc.)
- (5) Tout transport de gros matériel, montage ou démontage de stand doit se faire à la veille de l'ouverture.
- (6) Le comité d'organisation se rassure de la sécurité et la surveillance de l'espace d'exposition. A ces fins aucun stand ne doit être occupé en dehors des horaires d'activités.

Article 5 : Dispositions finales

- (1) La réception du formulaire d'inscription par le comité d'organisation implique que le candidat exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.
- (2) Le candidat exposant accepte également toutes dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances, et que le comité d'organisation se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants ce dans l'intérêt général.
- (3) Le comité d'organisation ne peut être tenu pour responsable pour tout préjudice d'ordre commercial subi par l'exposant (retard dans l'ouverture, absence des visiteurs).

Signature et cachet

